

**LE 8 SEPTEMBRE 2025**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en ce huitième jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: Claude Perreault

Les conseillers :	Stéphane Bégin	Sabrina Turmel
	Frédéric Marcoux	Nicolas Lacasse
	Pierre-Paul Lacasse	Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Maryline Blais, greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 18 aout 2025 et du 3 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

**149-09-2025**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs tels que présentés au rapport mensuel des comptes à payer pour un montant totalisant 197 322 \$.
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 42 449 \$ soit accepté.

**CORRESPONDANCE**

- Compte rendu de la patrouille de cadets pour l'été 2025 sur le territoire de la MRC Nouvelle-Beauce.
- Lettre provenant de Lobbyisme Québec adressé aux élus concernant les règles encadrant les activités de lobbyisme durant la période électorale ainsi qu'à celles applicables à la fin d'un mandat.
- Rapport de la *Patrouille verte* de l'été 2025 relatif à la collecte de données sur la conformité du tri des matières recyclables des la collecte sélective des citoyens sur le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'août.

**CPTAQ**

Aucun suivi de dossier

***ADMINISTRATION*****150-09-2025****CPTAQ – DEMANDE EUGÈNE NADEAU ET FILS INC.**

ATTENDU QUE Eugène Nadeau et Fils inc. possède une propriété sur le lot 4 084 050 et 4 084 070 située au 204 route 216;

ATTENDU QU'ils désirent obtenir le renouvellement d'une autorisation accordée en 2016 au dossier 408181 visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière/sablière sur une superficie de 13.1 hectares;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est sollicitée pour une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marguerite appuie la demande de Eugène Nadeau et Fils inc. auprès de la CPTAQ concernant le renouvellement d'une autorisation d'exploitation de la sablière-gravière;

Que le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

**151-09-2025****AVIS DE MOTION**

Sur la proposition de Sabrina Turmel, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

**152-09-2025****ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 541-2025**

Il est proposé par Sabrina Turmel et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 541-2025 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

*Assemblée de consultation publique prévue le 1er octobre 2025 à 19h15.*

**153-09-2025****MODIFICATION DATE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE**

ATTENDU QUE la séance du conseil du mois de novembre est prévue au calendrier le 10 novembre 2025, soit, près du jour du scrutin électoral;

ATTENDU la présidente d'élection doit attendre à la fin du délai de 4 jours suivant la fin du recensement avant de pouvoir proclamer les candidats élus;

ATTENDU QUE les élus ne pourront pas siéger avant que cette dite proclamation ne soit déposée;

ATTENDU QUE le conseil élu doit prévoir une séance de travail préalable à la tenue de la séance du conseil municipal du mois de novembre;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil reporte la séance prévue le 10 novembre au lundi 17 novembre 2025.

**154-09-2025**

**MANDAT OPÉRATION CADASTRALE – LOT 6 487 308**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Stéphane Roy arpenteur-géomètre à procéder à l'opération cadastrale au coût approximatif de 1 600 \$ avant taxes afin de délimiter un terrain destiné à la vente sur une partie du lot 6 487 308 de la rue industrielle.

**155-09-2025**

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien ménager du Centre communautaire octroyé à Raymond Therrien et Martine Audet au coût de 1 500 \$ par mois. Le contrat est reporté selon les mêmes conditions pour une durée de 12 mois additionnels et prendra fin au 31 octobre 2026.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

**156-09-2025**

**RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DES CONTRÔLEURS ROUTIERS AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sabrina Turmel, il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente- directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

*TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE*

**157-09-2025**

**PAVAGE DE LA RUE INDUSTRIELLE - DÉPÔT AU PAVL VOLET SOUTIEN**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M William Bouthiette, ingénieur, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Maryline Blais, directrice générale, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**158-09-2025**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ENLEVEMENT DE LA NEIGE SUR LES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES PUBLICS**

Sur la proposition de Pierre Paul-Paul Lacasse et résolu unanimement que la soumission de Déneigement A.B. au coût de 22 500 \$ avant taxes soit acceptée pour le déneigement des stationnements publics pour une période de 3 ans.

***HYGIÈNE DU MILIEU***  
**AUCUN DOSSIER**

***LOISIRS ET CULTURE***  
**AUCUN DOSSIER**

**DIVERS**

Mention de félicitation à tous les bénévoles impliqués dans le comité de soccer 2025 et plus particulièrement aux arbitres, entraîneurs et coordonnateurs. Merci également aux parents qui encouragent positivement les joueurs pour que le jeu demeure un jeu.

**Période de questions**

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**159-09-2024**

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Frédéric Lehouillier il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h54.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale  
et greffière-trésorière

*Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*

Claude Perreault, Maire